

RECOMMANDATION DE CHARGEMENT

BOBINES OU DE LOTS DE BOBINES DANS LES BERCEAUX POUR BOBINES

Caractéristiques exigées du véhicule et de la surface de chargement

Pour le transport de bobines et de lots de bobines non palettisés, il y a lieu d'utiliser des véhicules équipés d'un berceau pour bobines. La surface de chargement doit être propre et aussi sèche que possible. La capacité porteuse du plancher de chargement doit être suffisante. Il y a lieu éventuellement d'en attester.

Points de brélage

Les points de brélage doivent répondre aux exigences de la norme DIN EN 12640. L'on doit disposer d'un nombre suffisant de points de brélage. Les points d'arrimage doivent être conçus de façon à pouvoir supporter une traction d'au moins 5 000 daN. Il y a lieu de tenir compte des consignes du fabricant.

Sangles de brélage

Les sangles de brélage doivent répondre aux exigences de la norme DIN EN 12195, partie 2. Les sangles doivent avoir une force de prétension STF d'au moins 500 daN pour un arrimage couvrant. Les sangles doivent présenter une capacité d'arrimage (Lashing Capacity, LC) d'au moins 2 500 daN pour un arrimage en diagonale. Il y a lieu de protéger les sangles et/ou la charge par des protège-arêtes (par exemple des protèges-sangles **REGUPOL**).

Transfert de charge, force de frottement, sécurisation

La force de frottement s'oppose au déplacement de la charge, et ce en fonction de son poids et du coefficient de friction de glissement propre à la paire charge-surface de chargement. L'utilisation **de tapis antidérapants REGUPOL** permet dans la plupart des cas d'atteindre un coefficient de frottement de glissement d'au moins 0,6 μ . Les bobines peuvent se charger individuellement ou bien par lots dans le berceau pour bobines. Pour éviter qu'elles ne glissent vers l'avant, il y a lieu de les charger en appui (contre deux colonnes). Il faut aussi les empêcher de glisser vers l'arrière ou de rouler sur le côté, au risque de tomber du camion, par exemple par un arrimage en diagonale, ou en appui à l'arrière sur des colonnes et des cales, ou bien par

arrimage couvrant. Le cas échéant, l'utilisation d'une écharpe assure le bon maintien des sangles elles-mêmes. Le chargement doit se faire au milieu de la surface de chargement, c'est-à-dire symétriquement dans le sens de la longueur.

N.B. Il est impératif de tenir également compte de la charge utile comme de la répartition des charges. L'arrimage est à vérifier en cours de transport, et les sangles à retendre le cas échéant.

Le tapis antidérapant **REGUPOL** doit être disposé sous la marchandise ou l'unité de chargement. La taille du tapis antidérapant doit être choisie de manière à ce que le chargement n'entre pas en contact avec la surface de chargement. Lors du choix d'un tapis antidérapant approprié, il faut tenir compte de la pression superficielle, du poids des charges et du coefficient de friction de glissement (recommandation 0,6 μ). En cas de surcharge du tapis, celui-ci risque d'être endommagé, ce qui entraîne sa mise au rebut. Les tapis antidérapants **REGUPOL** sont disponibles en différentes qualités qui se caractérisent, entre autres, par des charges maximales différentes. Conformément à la feuille 15 de la norme VDI 2700, il faut veiller à ce que la pression superficielle admissible du tapis antidérapant ne soit pas dépassée à 30 % de déformation.

Clause de non-responsabilité

La présente instruction de chargement des matériaux antidérapants (« tapis antidérapants ») a été réalisée avec le plus grand soin par **REGUPOL BSW GmbH**. Néanmoins, les recommandations qui y figurent sont uniquement fournies à titre indicatif et elles n'ont pas pour but d'être exhaustives. Il incombe au conducteur de veiller à arrimer correctement le chargement !

REGUPOL BSW GmbH

Am Hilgenacker 24
57319 Bad Berleburg
Allemagne

Tel. +49 2751 803-138
tapis-antiderapant@regupol.fr
www.regupol-tapis-antiderapants.fr

REG ASM CB FR 092019
Online Septembre 2019